

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

VENDREDI 4 OCTOBRE 14H

Commission Exécutive de l'Union :

JEUDI 11 OCTOBRE A 14H

AG des syndicats de l'UD FO 94

LUNDI 16 DECEMBRE A 9H

CCN

24 ET 25 SEPTEMBRE
A CARCASSONNES

Elections TPE

DU 25/11 AU 9/12/2024



Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

● **Découverte** du 7 au 11 octobre 2024 (indispensable pour tout adhérent) **complet**.
Convocations envoyées.

Prochains stages inscriptions toujours ouvertes

● **Formation CSE** du 25 au 29 novembre 2024 (réservé aux membres du CSE)

● **Formation SSCT** du 9 au 13 décembre 2024 (réservé aux membres du CSE)

Le formulaire d'inscription est en ligne

SOMMAIRE

P 1 Santé : une addition salée pour les plus fragiles !

P 2 Déclaration de la CE confédérale et résolution de la CE de l'UD FO 94

P3 4 « Choc de décentralisation » : déclaration du groupe FO au CESER

Santé : une addition salée pour les plus fragiles !

Menaces sur la prise en charge des affections de longues durées (ALD), réflexions sur l'indemnisation des arrêts maladie, projets d'extension des franchises médicales sur les dispositifs médicaux... dans l'attente du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2025), qui sera porté par le futur gouvernement, les idées fusent et les revues de dépenses se succèdent pour faire des économies à la Sécurité sociale sur le dos des assurés.

Les mesures envisagées constituent pour FO de véritables menaces sur notre système de santé et de protection sociale avec un risque de renoncement aux soins en raison d'un reste à charge de plus en plus élevé :

Un rapport IGAS-IGF a été remis en juin avec comme préconisation la sortie de certaines pathologies de la liste des 29 ALD pour réaliser une économie de 540 à 870 millions d'euros. Rappelons que 20% de la population française est aujourd'hui frappée par une de ces maladies.

Un autre rapport IGAS-IGF propose d'imposer, comme sur les médicaments ou les actes médicaux, une franchise sur les dispositifs et appareillages médicaux pour générer une économie de 380 millions d'euros par an. Rappelons que toutes les franchises médicales existantes ont déjà doublé depuis le 1^{er} avril 2024.

Des réflexions sur l'indemnisation des arrêts de travail : des pistes avaient déjà été évoquées en avril 2024, notamment allonger le délai de carence actuel de 3 à 8 jours. Le sujet revient sur la table à quelques jours de la présentation du PLFSS 2025.

Dans les solutions envisagées pourtant, personne n'évoque les 74 milliards d'exonérations de cotisations qui privent la Sécurité sociale de ses ressources propres.

Si de telles mesures venaient à voir le jour, les assurés continueraient à payer la facture du « quoi qu'il en coûte » et la politique économique menée depuis sept ans.

FO s'opposera à toute mesure entraînant une régression de notre système de santé et de notre Sécurité sociale.

Communiqué confédéral du 11 septembre 2024

Lundi 16 janvier à 9H : AG des syndicats de l'UD FO 94 salle 1 de la MDS de Créteil

Nous insistons auprès de chaque Syndicat, pour que celui-ci assure une participation effective à l'Assemblée Générale des Syndicats du Val de Marne.

Les Délégués du Privé pourront utiliser et déposer leurs heures de délégation (prévoir toute la journée), ou déposer une journée de formation syndicale dont la convocation sera adressée prochainement. Les Délégués de la Fonction Publique pourront bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence.

Déclaration de la CE confédérale du 5/09 : « Les revendications tout de suite »

La Commission exécutive confédérale, réunie le 5 septembre 2024, s'alarme d'un contexte politique inédit, d'une situation économique morose et d'une urgence sociale toujours plus présente.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale...

Deux mois après l'issue de ces élections, il est inconcevable pour la Commission exécutive que les leçons de ce scrutin n'aient pas été tirées, qu'un gouvernement démissionnaire prépare de nouvelles coupes budgétaires et qu'un nouveau gouvernement n'ait toujours pas été installé.

Pendant ce temps, le quotidien de l'ensemble des salariés reste marqué par des salaires trop bas, un pouvoir d'achat en berne et des conditions de travail trop souvent difficiles.

La colère est immense notamment face à la situation des urgences et de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. La commission exécutive réaffirme ses revendications, entre autres, de défense et renforcement des services publics partout sur le territoire, d'abrogation de la réforme des retraites et d'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

Sur la base de nos revendications, la CE réaffirme son attachement à la pratique contractuelle et conventionnelle pour améliorer le niveau des garanties collectives et des salaires... Sans attendre, les négociations doivent reprendre avec l'ensemble des interlocuteurs sociaux avec un agenda social ambitieux.

Quels que soient nos interlocuteurs, FO continuera de porter l'exigence du progrès, de la justice sociale, de liberté et de la paix. Plus que jamais, elle le fera dans le cadre de l'indépendance c'est-à-dire sur le strict terrain syndical.

La CE soutient tous ses syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications en toute indépendance. Le Comité confédéral national, qui réunira, les 24 et 25 septembre prochains, les responsables des Unions départementales et des Fédérations FO, examinera les conditions permettant de faire entendre efficacement les analyses et revendications de la Confédération Force Ouvrière.

Résolution de la CE de l'UD-FO 94

La CE de l'UD FO 94 a discuté de la situation ce 12 septembre et du prochain CCN de la confédération des 24 et 25 septembre. Elle approuve totalement l'orientation suivie par la confédération ces derniers mois qui a préservé l'indépendance de FO, un syndicat, pas un parti, en refusant notamment de donner la moindre consigne de vote lors des élections européennes et législatives malgré les diverses pressions exercées.

A juste titre, notre confédération est restée sur le terrain syndical en refusant d'appeler à participer à des manifestations politiques, comme celle du 7 septembre.

La CE de l'UD FO 94 constate que le gouvernement Barnier, imposé dans des conditions éloignées de la démocratie, a une feuille de route d'une brutalité inouïe.

La CE de l'UD FO 94 approuve totalement la déclaration de la CE confédérale du 5 septembre qui, pour être mise en oeuvre, nécessite que notre confédération :

- refuse de participer à toutes les tentatives de co-construction visant à impliquer les organisations syndicales dans la mise en oeuvre des contre-réformes,
- continue de préserver son indépendance vis à vis des partis et coalitions politiques en restant exclusivement sur le terrain syndical, celui des revendications,
- sollicite l'organisation d'assemblées de syndiqués et de salariés pour établir les revendications précises et décider sans attendre des moyens pour les faire aboutir.

La CE de l'UD FO 94 considère que, face à un gouvernement qui menace toutes les conquêtes sociales, l'heure est à l'action commune pour le faire reculer et gagner nos revendications. De ce point de vue, la CE de l'UD FO 94 estime indispensable de discuter de la journée d'action du 1er octobre initiée par la CGT.

Sans attendre le prochain CCN, la CE de l'UD FO 94 invite la confédération à engager des discussions dès maintenant pour aboutir à un rapport de force national et interprofessionnel permettant de construire l'action commune. Elle réaffirme son opposition aux journées saute-mouton, mais considère qu'il est urgent de construire rapidement l'action commune interprofessionnelle notamment pour la défense et le renforcement des services publics partout sur le territoire, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la sécurité sociale et du droit à la santé, l'abandon définitif du projet de réforme de l'assurance chômage et l'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux, action commune d'ores et déjà engagée dans plusieurs secteurs dans notre département (combat contre les fermetures de classes dans les écoles, pour la prime de 400 euros à France Travail, ATSEM à Choisy-le-Roi, ...).

Elle mandate le secrétariat de l'UD pour rencontrer l'UD CGT 94 à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité le 12 septembre

Déclaration du groupe FO au CESER, faite lors de la séance plénière du 20 septembre 2024, au sujet du « choc de décentralisation en Île-de-France »

Madame la Présidente, Mmes et Mrs les conseillers,

Chers collègues,

Il y a un an, jour pour jour, la Présidente de la Région faisait adopter par le Conseil Régional la saisine de l'État sur un « choc de décentralisation » avec 45 mesures visant à transférer autant de compétences à la Région Ile de France.

FORCE OUVRIERE défend et défendra toujours le principe de la République une et indivisible garantissant l'égalité de droit et de devoir des citoyens.

FORCE OUVRIERE n'a donc jamais été favorable aux mesures de décentralisation, que cela soit les lois Defferre ou les mesures Raffarin. Mais en l'occurrence, il s'agit d'encore autre chose. La loi 3 DS, que nous avons condamné invite les collectivités locales à « candidater » pour prendre en charge des compétences.

L'Union Régionale FO IDF avait d'ailleurs il y a un an publié une brochure que les conseillers de notre groupe tiennent à votre disposition.

Il s'agit d'un changement complet de paradigme. Les phases précédentes concernaient des compétences transférées identiquement à toutes les régions, les principales étant les transports et les lycées. Le 3ème D de la loi 3DS signifie DIFFERENCIATION.

Là, chaque région va candidater pour des compétences différentes, rompant encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens.

Pour l'Ile de France, c'est assez simple, la Région demande à se saisir de toutes les compétences de l'État, à l'exception de la Justice, de l'Armée et de la Police, bien qu'elle revendique la police des transports. Pour mémoire cela passe d'un SMIC régional, à la tutelle de l'ARS, de la Présidence de l'APHP, à la création d'écoles primaires autonomes régionales, de la gouvernance de Pole Emploi y compris en régionalisant la gestion de l'assurance chômage, à la transformation des lycées professionnels en EPL Régionaux.

Nous nous arrêterons, à titre d'exemple sur les conséquences sur cette question. Le document prévoit :

- ☞ la régionalisation du recrutement, de la gestion et de la formation des personnels de l'éducation.
- ☞ un pilotage complet de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sur les capacités d'accueil des différentes filières ;
- ☞ une décentralisation des règles de gouvernance des lycées professionnels, qui ne relèveront plus du Code de l'éducation (norme nationale) mais du pouvoir réglementaire local

L'éducation n'aurait donc plus rien de nationale, les diplômes, de fait non plus !

Le document demande même, au nom de la gestion au plus près de nommer les enseignants contractuels dans les lycées. Outre le fait que les contrats ne seraient plus éducation nationale, rappelons que l'argument d'une gestion au plus près est totalement fallacieuse car il n'y a qu'une seule région Ile de France mais trois académies !

Plus grave, jusqu'à présent le recours à l'emploi contractuel se faisait pour combler les vacances de postes, là est proposé, je cite « Les chefs d'établissement des lycées généraux, technologiques et professionnels disposeraient d'un quota de postes sur lesquels fléchir des professeurs associés issus de la société civile ». Ces postes seraient donc réservés, non pas aux titulaires de l'éducation nationale mais gelés pour des contractuels issus de la société civile sans la moindre garantie sur leurs compétences.

Le projet prévoit aussi « la mise en place d'une expérimentation permettant à la Région d'ouvrir des écoles primaires autonomes » qui « ne sauraient être pilotées par le ministère de l'Education Nationale ». Cette autonomie porterait sur « le recrutement des élèves, l'affectation des personnels, l'allocation et l'utilisation des moyens budgétaires, l'organisation pédagogique... » Ces écoles ne devraient plus respecter les règles nationales concernant les horaires, les programmes, les enseignements... Ce serait la remise en cause de « la même école pour tous » garantie par des programmes et diplômes nationaux avec des enseignants fonctionnaires de l'Etat.

En page 29 du document il est même précisé qu'il faut pour cela modifier le code de l'Education en privant les communes de leurs compétences actuelles :

☞ Déroger à l'article L.212-7 du code de l'éducation relatif à la compétence de la commune pour déterminer le ressort des écoles, s'agissant des territoires en difficultés économiques et singulières.

☞ Déroger aux articles L. 212-4 et L.212-5 du code de l'éducation relatifs au rôle de la commune et au caractère de dépense obligatoire pour tenir compte du rôle de la région concernant les écoles primaires autonomes.

☞ Déroger à l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, pour les écoles primaires autonomes confiant au seul conseil municipal la compétence de décider de la création et de l'implantation des écoles primaires

Alors décentralisation ou dislocation jusqu'au bout du cadre national des droits et garanties des salariés et des citoyens ?

Et le reste est du même acabit en matière de logement avec le SRHH, d'environnement...

Pour ne pas être trop long et puisque l'on peut encore s'exprimer librement dans cette enceinte je voudrais conclure par ce qui à nos yeux n'est pas le plus important mais qui nous interpelle comme CESER, le projet prévoit, je cite encore « LAISSER L'ÎLE-DE-FRANCE LIBRE DE DÉFINIR LA COMPOSITION ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU CESER ».

Vous l'aurez compris, et **quelle que soit la décision de l'Etat qui avait jusqu'à aujourd'hui pour répondre, FORCE OUVRIERE, attachée aux valeurs républicaines, de laïcité et d'égalité de traitement des citoyens demande l'abandon de la totalité de cette saisine pour un choc de décentralisation en Ile-de-France et s'opposera par tous les moyens dont elle dispose à la mise en œuvre de ce projet qui laisserait la République en miettes, soumettrait la région et ses habitants aux lobbys et groupes d'influence locaux.**

